

Lutte contre la criminalité transnationale



La lutte contre le terrorisme est un enjeu de premier plan dans les pays africains. Depuis quelques années, les pays partageant les mêmes préoccupations collaborent pour renforcer leurs systèmes de justice pénale et mettre en œuvre des formations pour promouvoir une collaboration plus étroite.

LES MEILLEURS PROFESSIONNELS DU DROIT S'ALLIENT POUR ACCÉLÉRER LA CRÉATION D'UNE STRUCTURE DE COOPÉRATION

La région du Sahel borde l'extrémité sud du désert du Sahara. Cette région extrêmement pauvre du continent africain fait face aux menaces croissantes de militants islamistes qui élargissent leur champ d'action.

Dans ce contexte, la cinquième conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICADV), qui a eu lieu à Yokohama en 2013, s'est fixé pour principal objectif de promouvoir « la paix et la stabilité ». Pour lutter contre le crime organisé transnational et contre le terrorisme, la collaboration interrégionale entre pays voisins est essentielle. En 2014, la JICA, en collaboration avec l'Institut des Nations unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient (UNAFEI), a démarré une formation sur la justice pénale pour huit pays francophones, situés pour la plupart

Hara précise : « Parmi les participants au troisième séminaire, nous avons choisi, pour chacun des huit pays, au moins une personne ayant déjà assisté au premier ou au deuxième séminaire, pour qu'elle puisse en partager les résultats. Ces participants ont, par leurs commentaires, apporté un éclairage pratique dans les discussions, et ils ont pu réaffirmer leurs préoccupations dans certains domaines. Certains d'entre eux ont admis que, s'ils pensaient tout d'abord ne plus rien avoir à apprendre, ils ont constaté qu'il restait de nombreuses questions à aborder. » À la fin du séminaire, chaque pays a effectué une présentation du plan d'action à mettre en œuvre pour améliorer sa procédure judiciaire. Par ailleurs, les participants ont publié une déclaration conjointe sur la coopération entre pays dans le domaine judiciaire. Ils ont présenté une nouvelle étape dans la mise en place d'une structure de coopération commune à leurs huit pays.

PREMIER CONSEILLER JURIDIQUE ENVOYÉ EN AFRIQUE RESTAURER LA CONFIANCE DANS LE SYSTÈME JUDICIAIRE

En Côte d'Ivoire, pays hôte du troisième séminaire, un comité de pilotage formé essentiellement de participants aux séminaires précédents a été créé pour soutenir la mise en œuvre du programme de formation. Durant la cérémonie de clôture, beaucoup de participants portaient des vêtements qu'ils s'étaient faits eux-mêmes à partir du même tissu, conformément à la tradition locale. Cette coutume de « l'uniforme » traduit le sentiment de solidarité qui s'est créé entre eux.

Lors du conflit interne qui, dès 2002 et pendant dix ans, a déchiré la Côte d'Ivoire, beaucoup de prisons et de tribunaux ont été détruits, et nombre de professionnels du droit ont fui vers des endroits plus sûrs. Du coup, les criminels sont souvent restés impunis et la confiance de la population envers le système judiciaire a été entamée. La tenue de ce séminaire dans un pays confronté à une telle situation doit promouvoir plus efficacement l'appropriation par les pays participants, et permettre de tisser un véritable réseau entre les professionnels de la justice pénale dans la région.

Outre sa contribution à la mise en œuvre des séminaires, Hara s'emploie à améliorer l'accès à la justice, ce qui est l'un des objectifs de développement durable (ODD). À l'occasion des programmes de formation au Japon, les participants ont visité le Centre japonais d'assistance juridique (Houterasu), qui fournit des services d'aide juridique au grand public.

Hassane Diane, chef de cabinet au ministère de la Justice de Côte d'Ivoire, a rendu compte au ministère des programmes de formation au Japon, et il a élaboré un plan pour créer un centre d'appels dans son pays, en s'inspirant du système japonais. Actuellement, outre la poursuite des efforts pour que ce centre d'appels devienne opérationnel, la direction des Affaires civiles et pénales s'attache à la mise en œuvre d'un système d'information juridique destiné au grand public et s'appuyant sur différents médias (téléphone, dépliants, site web). Hara explique : « Nous essayons toujours de ne pas imposer les pratiques ou les systèmes japonais tels quels, mais de partager nos expériences. Si certaines d'entre elles correspondent aux besoins du pays partenaire, nous allons de l'avant. »



Haut : L'expert de la JICA Hara, conseillère juridique, aux côtés de Ngolo Klofanhan Daniogo (à gauche), directeur des Affaires civiles et pénales, et de Saboré Kourouma Guiro (à droite), sous-directrice. Ils s'emploient à améliorer l'accès à la justice.

Bas : Dépliant sur les procédures judiciaires pour les victimes de crimes, préparé avec le soutien de Hara.



En février 2016, la Côte d'Ivoire a accueilli un séminaire de deux semaines sur la justice pénale.

dans la région du Sahel : la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Mali, le Niger, le Tchad, le Burkina Faso, la Mauritanie et la République démocratique du Congo.

L'expert de la JICA Wakaba Hara, avocate au Japon, a été envoyée comme conseillère juridique auprès du ministère de la Justice ivoirien en 2014, pour une période de deux ans. Elle explique : « Cette formation vise à développer les capacités du personnel chargé de tâches relevant de la justice pénale : enquêtes, poursuites et procédures judiciaires. Les deux premiers séminaires ont eu lieu au Japon ; il a été décidé que les suivants se tiendraient désormais à Abidjan, en Côte d'Ivoire. »

Le troisième, organisé en 2016, s'articulait autour de trois grands thèmes : (1) Connaissances de base sur les enquêtes, poursuites et procédures judiciaires ; (2) Mesures de lutte contre le crime organisé ; (3) Mesures anti-terroristes. Une trentaine de professionnels – policiers, procureurs et juges – venus de ces huit pays y ont participé. À côté des conférences données par les instructeurs de l'UNAFEI et d'interventions spécifiques, des experts ivoiriens ont organisé une séance sous la forme d'une table ronde. Hara a contribué à préparer le programme de formation, à coordonner sa mise en œuvre et à déployer des activités de suivi.



Diane est le chargé de liaison de la JICA au ministère de la Justice.



Membres du comité de pilotage. Neuf membres ayant suivi une formation au Japon y ont également participé.